



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2025

Date de convocation : 09/05/2025

Date d'affichage : 09/05/2025

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 18

votants 21

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, le quinze mai,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET (arrivée 21h30), Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Michelle HOTOINNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LÉBOUCHER, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL,

Etaient absents excusés : Christophe BESNARD, Marie-Bertille JEANSON, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

- Véronique HERVE donne pouvoir à Manuela GOUPIL,
- Marie-Bertille JEANSON donne pouvoir à Gwénaël de SAGAZAN,
- Christophe BESNARD donne pouvoir à Noël PERPOIL,

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

- Nomination d'un secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

➤ **SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Education Scolaire et Péri-scolaire			
APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	<i>1394.00</i>	82 élèves X 17
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	<i>731.00</i>	43 élèves X 17
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	<i>510.00</i>	30 élèves X 17
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	<i>200.00</i>	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique	<i>200.00</i>	
OGEC Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	<i>27809.00</i>	15000 Déjà versé, reste 12809
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Baz/Cré	<i>200.00</i>	
	<i>Sous Total 1</i>	<i>31044.00</i>	

➤ SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations Sportives		
AAPPMA LA GAULE (Pêche) Sébastien Dugrip	Bazouges/Cré	200.00
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	200.00
SOCIETE DE BOULES DE FORT I'UNION	Bazouges	200.00
SOCIETE BOULES DE FORT I'UNION	Cré	500.00
USBC	Bazouges/Cré	500.00
PETANQUE DU LOIR	Bazouges	300.00
Sous Total 2		1900.00

Christine Hérisson précise que l'USBC sollicite la commune pour l'installation d'un éclairage sur le terrain d'entraînement.

Gwénaél de Sagazan ajoute qu'indirectement la commune subventionne l'USBC par l'entretien du stade et le règlement des factures d'énergie et eau.

➤ SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations culturelles et animations		
GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	200.00
GENERATION MOUVEMENT	Cre	200.00
PRP Racing (Balade moto, tournoi pétanque)	Bazouges	300.00
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	1400.00
LA SALAMANDRE	Bazouges	200.00
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	200.00
A.P.S.P.B.C.	Cré	800.00
Photo sART	Bazouges	200.00
Meeples en folie (jeux de société)	Bazouges	200.00
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	200.00
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380.00
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	280.00
Sous Total 3		4560.00

Christine Hérisson précise que certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande de subventions, c'est pourquoi elles ne figurent pas dans le tableau. Elle ajoute qu'il devient compliqué de maintenir l'association des anciens combattants mais qu'il y a toutefois une bonne reprise avec Messieurs Ogereau et Landelle.



Gwénaél de Sagazan informe que Les Amis du Barrage ont besoin de cette subvention chaque année pour d'une part payer l'assurance mais surtout pour prévoir des investissements futurs (changement d'aiguilles...).

Marie Painparay ajoute que Les Amis du Barrage sont également partant pour participer aux journées du Patrimoine mais pas cette année car il y a lieu d'organiser la sécurité des visiteurs en lien avec les nouveaux propriétaires du château.

➤ SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations caritatives		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	300.00
ASSO DONS Du SANG	Bazouges/Cré	120.00
CROIX ROUGE	Bazouges	120.00
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	120.00
TELETHON	Bazouges	120.00
Sous Total 4		780.00

Christine Hérisson informe que l'année prochaine il y aura certainement une ligne mobilité avec l'association de transport à la demande TSA.

➤ SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CANTONALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Associations Cantonales		
COMICE AGRICOLE CANTONAL	Bazouges/Cré	735.00
COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Bazouges/Cré	150.00
Sous Total 5		885.00

➤ SUBVENTIONS 2025 DIVERS ET AUTRES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Divers autres Ecoles		
Centre de formation des apprentis du Mans		50.00
CFA Coiffure Sarthe le Mans		50.00
Maison familiale Chemillé en Anjou		100.00
Maison Familial Rural 49 (Genneteil)		50.00
Maison Familiale 61 (Mortagne au Perche)		50.00
Maison Familiale Verneil le Chétif		50.00
	Sous Total 6	350.00

Total des subventions = 39 519 €

➤ PROPOSITION DE CHANGEMENT DES HORAIRES DES ECOLES GASTON CHAISSAC ET BOURG JOLY

Les écoles Gaston Chaissac et Bourg Joly souhaitent harmoniser les horaires scolaires comme suit :

Lundi :	8h30-12h et 13h50-16h
Mardi :	8h30-12h et 13h50-16h
Mercredi :	8h30-12h
Jeudi :	8h30-12h
Vendredi :	8h30-12h et 13h50-16h

Les horaires sont ceux de début de classe et l'école ouvrira 10min avant soit 8h20 et 13h40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les nouveaux horaires scolaires comme ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2025,
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Manuela Goupil explique que ces nouveaux horaires doivent également être validés en conseil d'école et par l'inspection académique.

➤ LOCATION DU 10 PLACE ST-MARTIN

Le logement du 10 place St-Martin a été rénové pour un montant d'environ 9 300 € TTC sans compter le temps passé par l'agent technique (plusieurs semaines).

(Changement des fenêtres et porte d'entrée - 6491,50 € TTC - Cuisine équipée : 1767,69 € TTC - Peinture et réfection du sol – VMC - Meuble de salle de bain, miroir et divers...)



Le logement est prêt pour la location, il est demandé au Conseil Municipal de définir le montant de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en location le logement du 10 place St-Martin à 450 €/mois charges comprises,
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL POUR ECRITURES DE CESSION**

Les ventes des bâtiments du 10 rue du Bourg Joly et du 8 rue du Château n'ont pas été prévues lors du budget primitif 2025. Ainsi il est nécessaire d'ouvrir une recette au chapitre 024 (produits de cession) pour la vente du 10 rue du Bourg Joly – 20 000 € et la vente du 8 rue du Château – 15 000 € soit un total de 35 000 €. En compensation il est proposé de réduire de 35 000 € les aides de l'Etat.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la Décision Modificative n°1 du Budget général comme suit :

Recettes investissement CH024 – Produits de cession	+ 35 000 €
Recettes investissement CH13 – article 1311 – Subventions d'investissement de l'Etat	- 35 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

➤ **VALIDATION DE LA LISTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le comptable du Service de Gestion Comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état joint en annexe, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant total de **102,40 €** concernant les années 2013, 2023 et 2024 (montants des titres inférieurs à 15 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une décharge au comptable des sommes indiquées ci-dessus qui s'élèvent à 102,40 € et de les imputer au 6541 (créances admises en non-valeur),
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : SOLLICITATION DE L'AIDE DU CONTRAT REGIONAL PAYS DE LA LOIRE 2026**

La commune dispose d'environ 400 points lumineux, dont 155 lampadaires sont déjà équipés de LED, ce qui permet une économie d'énergie significative. Un projet pour 2025 prévoit de remplacer 165 autres points lumineux par des équipements LED. Ainsi, 80 % du parc sera conforme aux normes et équipé de cette technologie.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet l'aide du Contrat Régional Pays de la Loire 2026 comme suit :

Plan de financement :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Rénovation de l'éclairage du terrain de foot	Estimatif CITEOS	16 915.80 €	20 298.96 €
Eclairage terrain foot d'entraînement	Estimatif CITEOS	22 171.32 €	26 605.58 €
Rénovation éclairage public, relamping	Estimatif CITEOS	97 474.10 €	116 968.92 €
Fourniture et pose d'éclairage public suite à effacement de réseaux	Estimatif INEO	13 170.00 €	15 804.00 €
		149 731.22 €	179 677.46 €
RECETTES			
Contrat régional 2026		40 000.00 €	26.71 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		109 731.22 €	73.29 %
		149 731.22 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la demande d'aide du Contrat Régional 2026 d'un montant de 40 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Gwénaél de Sagazan précise que contrairement à ce qui était prévu, il n'y aura pas de DETR/DSIL sur ce projet. L'Etat a décidé après le dépôt des dossiers qu'il ne subventionnerait plus l'éclairage public. Dominique Cosnard et Loïc Chauveau expliquent qu'avec cette opération la totalité du quartier de Cré sera aux normes et les ¾ de Bazouges.

➤ **OFFRE D'ACHAT PARCELLE AD 339**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré le propriétaire de la parcelle AD 339 (157 m²) en friche depuis plusieurs années.

Ce propriétaire attend une offre d'achat de la commune sur cette parcelle. Cette parcelle est intéressante pour la commune car elle se trouve juste derrière le bâtiment récemment acquis par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proposer un prix maximum, acte en main de 3000 €, (les frais de notaire payés par l'acquéreur ou déduit du montant)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Gwénaél de Sagazan explique que cette parcelle peut présenter un intérêt si l'on y adjoint le garage que la commune vient d'acheter derrière ce terrain.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 2 RUE DE LA JARRIERE - BAZOUGES**

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Bazouges Cré sur Loir rédigée par Maître Armelle BECOT-FALCY (73-Bourg St-Maurice)

Concernant le bien situé 2 rue de la Jarrière– Bazouges sur le Loir, selon les parcelles ci-dessous cadastrée :

AC	0045	2 rue de la Jarrière – Bazouges sur le Loir	00 ha 19 a 90 ca
AC	0148	2 rue de la Jarrière – Bazouges sur le Loir	00 ha 05 a 09 ca
AC	0150	2 rue de la Jarrière – Bazouges sur le Loir	00 ha 02 a 01 ca
AC	153	Le Jardin de Maitre – Bazouges sur le Loir	00 ha 01 a 61 ca
AC	156	La Goupillère – Bazouges sur le Loir	00 ha 08 a 15 ca

Le montant total pour l'acquisition est de 250 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas préempter sur cette parcelle et,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**



Informations et questions diverses :

- Lotissement Champ de l'Union : lot 7 disponible suite au décès de l'acquéreur,
- Projet ex-bâtiment Gerbé et cœur d'îlot : réunion à prévoir pour travailler sur les devis. Dominique Cosnard dit qu'il faut revoir le mur. C'est ce qui coûte cher et nous n'avons pas les pierres à fournir. Noël Perpoil trouve le devis du cœur d'îlot trop cher pour un verger et qu'il faut également réfléchir à un projet sur le terrain de Cré derrière l'école.
- Projet photovoltaïque avec EDF-EnR : Hervé Bois explique que c'est compliqué et lent de travailler avec EDF mais informe que les élus devraient avoir tous les éléments pour le prochain conseil. Gwénaél de Sagazan dit ne pas être très à l'aise avec EDF, pas de contact, pas d'informations techniques et que du coup Kévin Yoncourt de la CCPF nous aide à y voir plus clair. Il a sollicité deux autres devis.
- Pas de DETR en 2025,
- Lotissement Clos des Bois, reste 6 lots à vendre sur 10. Gwénaél de Sagazan dit qu'un accord a été trouvé, 3B construction achète les 6 lots et la commune reprend pour l'euro symbolique la voirie. Dominique Cosnard précise qu'il va y avoir un gros travail de taille de haie dans cet espace.
- Point sur les travaux effectués par les agents techniques,
- ENDURO le jeudi 22 mai – Philippe Gouin sera présent,
- Préparation du feu d'artifice du 19 juillet : prévoir une réunion d'organisation
- Vendredi 12 septembre : concert Eglise St-Aubin pour lancer la souscription Fondation du Patrimoine
- Compte rendu Conférence des maires du jeudi 15 mai, Gwénaél de Sagazan explique que Bazouges-Cré sur Loir va perdre un conseiller communautaire lors du renouvellement en 2026, passant de 4 à 3 représentants. Concernant les TEP, c'est plutôt satisfaisant mais la question se pose de les poursuivre ou pas en 2027. Compétence eau-assainissement : pas de transfert pour cette mandature donc pas de transfert au 01/01/2026. Le bureau d'études va poursuivre son diagnostic mais les communes sont assez unanimes pour ne pas transférer l'eau potable. Carte scolaire : courbe vertigineuse, baisse démographique jusqu'en 2029. Sujet très sensible pour la prochaine mandature.
- Visite de France Services – Durtal jeudi 22 mai à 15h.

AGENDA :

- **Dimanche 18 mai – 16h30** : Eglise St-Aubin Concert de l'ensemble à cordes de la Flèche au profit de l'association « Les sourires d'Allie »
 - **Dimanche 18 mai de 10h à 18h** : Les Crins Verts – Portes Ouvertes – Route de St Quentin – La Baronnière – Cré sur Loir
 - **Jeu**di 29 mai 15h : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge Petit Bonhomme
 - **Samedi 14 juin** : Art et Culture – Fête Champêtre – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
 - **Vendredi 20 juin** : APE Ecole Gaston Chaissac – Fête de l'école – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
 - **Dimanche 22 juin de 10h à 19h** : Les Crins Verts – Portes Ouvertes – Route de St Quentin – La Baronnière – Cré sur Loir
 - **Jeu**di 26 juin : Génération Mouvement – Bal – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
 - **Vendredi 27 juin 15h** : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge retraité
 - **Vendredi 27 juin** : APE Ecole du Bourg Joly – Fête de l'école – Ecole de Bourg Joly – Cré sur Loir
 - **Vendredi 27 juin** : APEL Ecole St Joseph – Fête des Prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
 - **Samedi 28 juin** : Cré Baz'Art Musik – Festi Musik – Place Saint Martin – Cré sur Loir
 - **Dimanche 29 juin 15h** : Société de Boule de Fort l'Union Cré – Challenge des couples
- **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
108 AB 167 108 AB 214	00 ha 02 a 19 ca	CHOUTEAU Romuald	2 Voie Romaine	GRANET Cécile GRANET Thierry	SELARL Audrey CHANTEUX	114 000 €
AC 121	00 ha 09 a 12 ca	LEGENDRE Christine CHOUTEAU Jérôme	6 rue de la Jarrière	BOUGREAU Clémence TARRAGON Christopher	KERHARO Monia	140 000 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :

Loïc Chauveau explique qu'un rdv a eu lieu avec la CCPF et Simon Lebert pour rénover les rues du Bourg de Cré (rues du Bruant, Fauvettes, St-Quentin...), la commune devra certainement abonder.

Hervé Bois informe que le PETR réfléchit à l'installation de bornes interactives sur le sentier de randonnée bleu à Bazouges. Une visite sur site est prévue mi-juin.

Philippe Gouin explique que dans le cadre du GEMAPI les travaux du ruisseau de la Chesnaie sont retardés ainsi que les travaux sur le Verdun. Concernant le projet lecture-musique, la



mise en place se fait progressivement. Dorénavant la bibliothèque de la Flèche est intercommunale permettant aux élèves des nos écoles d'y aller une fois par an. Il n'y aura pas de commission culture de créée à la CCPF sur cette mandature, c'est Mme Ménage qui préside ce groupe de travail jusqu'aux prochaines élections.

2. Attractivité :

Marie Painparay finalise le programme des journées du patrimoine

Isabelle Gillet rappelle aux élus que les articles et photos pour le bulletin doivent être transmis avant le 19 mai.

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :

Manuela Goupil explique qu'avec Véronique Hervé elles vont recevoir une architecte pour un 2^e devis du projet de MAM à l'école de Cré. Les travaux de réfection de deux classes à l'école Gaston Chaissac sont en train de s'organiser pour juillet. La commission travaille également sur le dossier cantine pour le 01/01/2026. Enfin la commission attend les propositions de plans de Familles Rurales pour la délocalisation du centre aéré.

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement :

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : 24/04 et 07/05

Christine Hérisson informe que la commune va recevoir les Affranchis le 4 juillet sur le terrain en herbe derrière l'école Gaston Chaissac.

7. Finances-RH :

8. Appels d'offres

9. CCAS : 24/04

- Réunion de BUREAU :
- Groupe de travail la Herse :
- Commission « Impôts » :
- Contrôle des listes électorales :

Philippe Gouin souhaite ajouter qu'un cartulaire de l'église de Cré a été récupéré en mairie (entreposé initialement dans l'ancien presbytère de Cré) et que c'est véritablement un document précieux à conserver impérativement en mairie. Il semblerait qu'il existe un deuxième cartulaire qu'il serait intéressant et légitime de récupérer en mairie.

Le cartulaire sera exposé lors des journées du patrimoine.

Fin de séance à 22 heures et 30 minutes